



Lumbin

NOVEMBRE 2020

flash

Communiqué de l'équipe municipale sur le PROJET DE MÉTHANISATION À LUMBIN

Qu'est-ce que la méthanisation ?

La méthanisation est un processus naturel de dégradation de matière organique pour produire du biogaz. **Le biogaz est un « gaz vert » renouvelable**, injecté dans le réseau de distribution (biométhane).

Le digestat qui en résulte se présente sous forme de résidu solide ou liquide, valorisable comme produit fertilisant sur les parcelles agricoles (comparable au compost sans odeurs).

De quoi parle-t-on pour notre village ?

Des agriculteurs lumbinois souhaitent créer une unité de méthanisation, de façon complémentaire à leur activité agricole principale. C'est la valorisation par injection de biométhane dans le réseau de gaz existant qui a été choisie (pas de station service ni de transport par camion). Il s'agit d'une unité de petite taille qui produira l'équivalent de la consommation énergétique de 1100 foyers par an.

Le site d'implantation se trouve dans la **plaine agricole**, qui est un espace réservé aux exploitations agricoles.

Quel est le rôle de la mairie dans ce projet ?

Ce projet est entièrement privé, à l'initiative d'agriculteurs lumbinois et se fera sur des terrains privés.

Les porteurs de projet sont venus, à la demande du maire, faire une présentation détaillée à l'ensemble du conseil municipal le 17 novembre.

Des études préalables techniques et environnementales sont obligatoires, et actuellement en cours. Il n'y a pas eu de dépôt de permis à ce jour.

Le permis de construire ainsi que le dossier au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) seront instruits par les services de l'Etat et non par la communauté de communes du Grésivaudan. **C'est donc le préfet, et non le maire, qui accordera le permis de construire**, en fonction de la réglementation applicable sur la zone.

La mairie n'a pas de compétence pour accorder ou refuser ce projet. Son rôle consistera à donner un avis consultatif au cours de l'instruction du permis.

Quels risques de nuisances pour les Lumbinois ?

Au niveau olfactif, les agriculteurs affirment que les odeurs seront très légères, voire imperceptibles dans la mesure où les intrants seront à 100% à base de résidus végétaux agricoles et d'intercultures (pas d'intrant d'origine animale, ni de boues d'épuration contrairement à d'autres unités de méthanisation).

Les élus et les agriculteurs sont soucieux de **l'intégration paysagère du projet**. Il est prévu des plantations en guise de brise-vue dès le début des travaux ainsi que l'enfouissement des silos au maximum des possibilités.

L'accès des tracteurs se fera le long de l'autoroute de façon à limiter la circulation sur les routes communales.

Attention aux fausses informations qui circulent actuellement dans la pétition sur internet qui ont pour seul objectif de générer une vive inquiétude parmi la population : fausse représentation de la surface en couleur rouge, nombre et hauteur des cuves, liens vers des méthaniseurs aux intrants totalement différents, commentaires anxieux et mensongers (ce n'est pas un site classé Seveso)...

Pourquoi ce projet est vertueux pour l'environnement et bénéfique à l'agriculture locale ?

Il promeut des **pratiques agricoles éco-responsables**, notamment grâce à l'utilisation du digestat produit lors du processus de méthanisation à la place des fertilisants de synthèse.

Il permet la pérennité des exploitations agricoles en leur garantissant la valorisation de leurs cultures intermédiaires afin d'assurer un complément de revenus.

Il réduit les émissions de gaz à effet de serre, donc lutte contre le réchauffement climatique, en produisant une alternative écologique aux énergies fossiles, et en maximisant le potentiel de piégeage de carbone grâce à une meilleure couverture des sols agricoles.

Il produit de l'énergie naturelle et renouvelable à partir des matières agricoles et inscrit l'agriculture dans la **transition énergétique**.



MAIRIE DE LUMBIN
Place du général de Gaulle - 38660 LUMBIN
Tél. 04 76 08 21 85 - bienvenue@lumbin.fr

www.lumbin.fr

